



Communiqué de presse

**La filière génie électrique et climatique se dote d'un label *efficacité énergétique***

**Paris, le 7 décembre 2007** – Le SERCE (Syndicat des Entreprises de Génie Electrique et Climatique) lance le label *Efficacité Energétique*.

Alors que le dérèglement climatique est au cœur des débats de la conférence internationale de Bali et du Grenelle de l'environnement en France, le SERCE engage toute la filière professionnelle sur la voie de l'efficacité énergétique. Ce nouveau label initié par le syndicat vise à améliorer durablement le rendement qualitatif et quantitatif des installations électriques et climatiques. 270 entreprises sont concernées, représentant plus de 12 milliards d'euros de chiffre d'affaires.

Cette impulsion est d'autant plus importante que les collectivités et les donneurs d'ordres privés réclament des garanties de respect des exigences environnementales.

Ils peuvent désormais identifier grâce au label les entreprises disposant en interne d'une expertise avérée en terme d'efficacité énergétique. Ces professionnels peuvent faire un diagnostic reconnu et précis des installations leur permettant de réduire les consommations d'électricité, prescrire et mettre en œuvre des solutions plus performantes et assurer un éventail de services incluant l'exploitation et la maintenance.

Contact SERCE

SERCE  
Marielle MOURGUES  
Tél. 01 47 20 42 30  
[m.mourgues@serce.fr](mailto:m.mourgues@serce.fr)

Contacts Presse

Agence Droit Devant  
Philippe Hériard  
Tél. 01 45 77 02 45  
[heriard@droitdevant.fr](mailto:heriard@droitdevant.fr)



### **300 chargés d'affaires formés en deux ans**

L'organisation de l'entreprise et la formation délivrée sont les deux critères essentiels d'attribution du label Efficacité Énergétique.

Les entreprises labellisées doivent attester de moyens techniques d'intervention et d'une organisation reposant sur un délégué commercial national, des délégués commerciaux régionaux et des chargés d'affaires. La présence d'interlocuteurs reconnus, sur l'ensemble du territoire, permet d'offrir aux donneurs d'ordre le choix parmi de nombreux professionnels experts.

La formation dispensée permet aux chargés d'affaires d'aborder toutes les situations auxquels ils doivent faire face en sachant préconiser les solutions les plus efficaces. Elle leur permet de connaître et respecter parfaitement la réglementation liée à l'efficacité énergétique et aux énergies renouvelables, de cerner l'environnement commercial et financier (tarifs d'achat d'énergie en vigueur et leurs tendances), d'analyser les besoins des clients et bien sûr d'apporter les solutions techniques adéquates.

La formation est assurée soit par les sociétés en interne ou par l'organisme de formation certifié par le SERCE, FORMAPELEC. Elle est dispensée à l'occasion de stages d'une durée de 5 jours consécutifs.

Fort du succès des premières sessions de formation, les stages se dérouleront sur un rythme mensuel afin d'atteindre l'objectif minimal de 300 chargés d'affaires formés en deux ans.

### **Un secteur incontournable pour la réduction des émissions de CO2**

L'efficacité énergétique étant l'une des exigences majeures pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre, le SERCE joue un rôle moteur dans ce domaine.

Contact SERCE

SERCE  
Marielle MOURGUES  
Tél. 01 47 20 42 30  
[m.mourgues@serce.fr](mailto:m.mourgues@serce.fr)

Contacts Presse

Agence Droit Devant  
Philippe Hériard  
Tél. 01 45 77 02 45  
[heriard@droitdevant.fr](mailto:heriard@droitdevant.fr)



Les entreprises membres du syndicat professionnel réunissent plus de 100.000 salariés sur l'ensemble du territoire. Elles effectuent l'ensemble des prestations d'ingénierie, de travaux d'installation et de maintenance à la fois pour les réseaux, qu'ils soient électriques, de communication ou de transport et pour les installations industrielles et tertiaires.

Leurs métiers et leurs activités contribuent à atteindre les objectifs fixés par la Communauté européenne\* qui visent à réaliser des gains énergétiques de 20% à l'horizon 2020, en agissant sur la consommation d'énergie et sur l'amélioration de l'efficacité énergétique. Parallèlement, le recours aux énergies renouvelables (éolien, photovoltaïque, géothermie...), doit s'accroître de 20% d'ici 2020. Autant de domaines pour lesquels le label donne une garantie de compétences aux donneurs d'ordre.

*\*Cf. Plan d'action européen du 9 mars 2007*

Contact SERCE

SERCE  
Marielle MOURGUES  
Tél. 01 47 20 42 30  
[m.mourgues@serce.fr](mailto:m.mourgues@serce.fr)

Contacts Presse

Agence Droit Devant  
Philippe Hériard  
Tél. 01 45 77 02 45  
[heriard@droitdevant.fr](mailto:heriard@droitdevant.fr)